

Chambre de Métiers d'Alsace, Bas-Rhin : 30 Avenue de l'Europe – CS 10011 SCHILTIGHEIM - 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.55.83 Chambre de Métiers d'Alsace, Colmar : 13 Avenue de la République. CS 20044 -68025 COLMAR Cedex. Tél. : 03.89.20.84.60 Chambre de Métiers d'Alsace, Mulhouse : 12, Boulevard de l'Europe - CS 43007 - 68061 MULHOUSE Cedex 3 Tél. : 03.89.46.89.16

## - SOCIETES-

# DISSOLUTION SANS LIQUIDATION: TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE A L'ASSOCIE UNIQUE PERSONNE MORALE (TUP)



# **ASSISTANCE AUX FORMALITES**

## I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

#### II. Contactez votre expert:

- 1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser une échange simple et rapide avec votre conseiller
- 2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendezvous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 (sauf mardi et jeudi après-midi)
- 3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

#### III. Coût:

35 € par chèque à l'ordre de la CMA

## PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE



## Documents complémentaires à joindre en annexe du formulaire :

I. <u>1 ERE FORMALITE</u> : dissolution anticipée

Formulaire: 2 formulaires M2 (document à télécharger)

#### Documents complémentaires à joindre en annexe du formulaire :

- 1 exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire enregistrés ayant décidé la dissolution
- publication légale de l'avis de dissolution ou texte de la publication avec cachet du journal et date de parution
  - √ mandat ou pouvoir si nécessaire

Frais à verser pour le Registre des Métiers :

30,00 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

• 195,38 € par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire

### II. <u>2 EME FORMALITE</u> : radiation

(à l'expiration du délai des 30 jours de la publication)

Formulaire : 2 formulaires M4 (document à télécharger)

#### Documents complémentaires à joindre en annexe du formulaire :

• retourner la carte d'identification originale de la Chambre de Métiers d'Alsace ou une déclaration de perte (document à télécharger)

Frais à verser pour le Registre des Métiers :

30,00 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers

Frais à verser pour le Tribunal d'Instance : néant



# SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :	
	er du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :
Par dépôt ou env	voi postal :
	onstitué par mes soins contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé ossier
Sur rendez-vous	i:
Dossier co	omplété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité
Immatriculation:	70,00 € □
Modification:	35,00 € ☑
Mes coordonnée	<u>9s</u> :
NOM:	
Prénom :	
Adresse :	
Qualité :	
Téléphone :	
Email :	
Da	te et signature :